



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 novembre 2023 A 20 HEURES 30**

**INTERCOMMUNALITE - CONVENTION CADRE**  
**TRAVAUX RUE DE LA DESERTE ROZARD DRONAUD 1<sup>ère</sup>**  
**Tranche.**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 10/11/2023
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>27</b>	Affichage de la convocation : 14/11/2023
Pouvoirs : <b>5</b>	
Votants : <b>32</b>	Affichage du compte rendu : 23/11/2023
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.	
<b>Absents ayant remis pouvoir</b> :	
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD, Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL	
<b>Absents ou excusés</b> :	
Chantal BERTHILLON	

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Le SIAHVY prévoit de restructurer, réhabiliter et renouveler (avec mise en séparatif) les réseaux d'assainissement sur le Secteur de la rue Déserte, de la rue du Rozard, de l'avenue du Dr Sérullaz, de la rue des Écoles et de la rue du Dronaud ainsi que les réseaux publics d'eaux usées du chemin Louis Valentin sur la commune de Vaugneray.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du SIAHVY approuvé le 19 septembre 2019 et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Yzeron approuvé par le SAGYRC le 13 décembre 2017. Les réseaux devant être réhabilités dans le périmètre susvisé, ils seront programmés sur les budgets 2023 et 2024 du SIAHVY.

Concomitamment, la Commune de Vaugneray, a quant à elle constaté des dysfonctionnements des réseaux publics d'eaux pluviales communaux.

Considérant la rarefaction des ressources et la concomitance des travaux, il apparaît nécessaire, par souci de cohérence des interventions et l'optimisation des coûts, de confier la réalisation de l'ensemble de ces travaux à un maître d'ouvrage unique, conformément aux dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, dans le cadre d'une convention.

Pour ce faire, il convient de signer une convention cadre fixant les modalités de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Commune nouvelle de Vaugneray en ce qui concerne les travaux de la tranche 1 estimés à 200 000 € TTC.

Les phases suivantes feront l'objet d'un avenant.

VU le Code de la commande publique et notamment son article L2422-12,  
VU le projet de convention ci-annexé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune nouvelle de Vaugneray au SIAHVVY pour les travaux des eaux pluviales et des branchements ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre ;

**PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au Budget principal 2023.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
25 NOV. 2023  
et de la publication en mairie le  
25 NOV. 2023  
Le secrétaire  
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 11 20-12: INTERCOMMUNALITE- Convention cadre  
travaux rue de la Déserte -Rozard-Dronaud1ère tranche

Date de décision: 20/11/2023

Date de réception de l'accusé 25/11/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023112012\_12

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20231120-2023112012\_12-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 12.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20231120-2023112012\_12-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 12.INTERCOMMUNALITE - convention annexe.docx ( 21\_DO-069-200047785-20231120-2023112012\_12-DE-1-1\_2.pdf )  
convention